



MATERNELLE : 3 - 6 ANS



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT GALLARGUES LE MONTUEUX

**Planning d'activités
Vacances NOEL 2017-2018**

Du Mercredi 3 Janvier au
Vendredi 5 Janvier 2018



PROGRAMME

MERCREDI 3 JANVIER

Matin :

Atelier culinaire : Gâteau aux yaourts

Activité manuelle : Les animaux

Jeux extérieurs : Loup glacé, tomate ketchup

Après-midi :

Atelier création : Carte de vœux

Jeu de courses en vrac

JEUDI 4 JANVIER

Matin :

Atelier yoga et danse à la salle de judo

Atelier peinture

Après-midi :

Activité création : Couronne des rois

Jeu des déménageurs

VENDREDI 5 JANVIER

Matin :

Grand loto

Jeu du bérêt

Après-midi :

**Sortie au parcours de santé de Codognan
sur inscription sans supplément**

Atelier création : Bonhommes rigolos



Informations Générales Vacances

L'ALSH accueille les enfants de 3 ans à 11 ans révolus.

Tous les documents administratifs (dossiers, calendriers, autorisations de prélèvements...) ainsi que les programmes d'activités sont téléchargeables sur notre site internet www.cc-rhony-vistre-vidourle.fr, auprès de l'équipe d'animation ou par téléphone au : 06-16-19-66-28

Les différents temps d'accueil

Le matin de 7h30 à 9h30, l'après-midi de 13h30 à 14h et le soir de 17h à 18h30

Les tarifs à la demi-journée varient en fonction du quotient familial :

Tranche 1 : Quotient familial inférieur à 550 €

Tranche 2 : Quotient familial compris entre 551 € et 900 €

Tranche 3 : Quotient familial compris entre 901 € et 1400 €

Tranche 4 : Quotient familial à partir de 1401 €

Tranche de quotient	Tarifs enfants du territoire	Tarifs enfants hors territoire	Tarifs cantine enfants du territoire	Tarifs cantine enfants hors territoire
1	3.27 €	4.75 €	3.75 €	4.61 €
2	3.53 €	4.87 €	3.80 €	4.61 €
3	3.80 €	4.97 €	3.86 €	4.61 €
4	4.09 €	5.08 €	3.94 €	4.61 €

Pièces à fournir à l'inscription :

Fiches administrative et sanitaire

Attestation d'assurance à responsabilité civile

Certificat médical et photocopie des vaccins

Attestation allocataire CAF en cours ou

dernier avis d'impôts sur les revenus

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Jugement de divorce en cas de séparation des parents

ATTENTION : Il est obligatoire d'inscrire votre enfant à l'avance.

En cas d'annulation, vous devez annuler par écrit au plus tard 10 jours ouvrés avant le jour de fréquentation.

A défaut, la prestation sera facturée.

S'il s'agit de raisons médicales, vous avez jusqu'au matin 9 h pour annuler, auprès de l'équipe d'animation.

A défaut et sans présentation d'un certificat médical sous 10 jours, la prestation sera facturée.

Contact : 06-16-19-66-28 / 04-66-35-38-17

Pour les enfants de Petite Section et ceux qui le désirent, un temps de repos est proposé à partir de 13h30.

Les activités proposées sont modifiables et modulables selon la météo, les effectifs ou le désir et l'envie des enfants.